

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE MONTBOUCHER-SUR-JABRON

Par arrêté n° 2024.01.03A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du PLU, non soumise à évaluation environnementale, de la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON.

Le projet vise à :

- Permettre la réalisation d'un pôle mixte (cellules médicales, commerciales et logements) dans le quartier « Saint-Martin »,
- Phaser dans le temps une opération d'habitat, sur le secteur dit des « Coteaux de l'Ouest »,
- Encadrer, orienter et phaser dans le temps l'urbanisation des principaux gisements fonciers de la commune,
- Prendre en compte les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2027.

Pour ce faire, la présente procédure a pour objet de :

- Compléter le Rapport de Présentation en justifiant les projets, les adaptations apportées aux pièces du PLU et la prise en compte et compatibilité des documents de normes supérieures ;
- Adapter deux Orientations d'Aménagement et créer trois nouvelles Orientations d'Aménagement sur des secteurs à enjeux ;
- Intégrer des règles spécifiques en termes de gestion des eaux pluviales, de perméabilité, etc. dans le Règlement écrit ;
- Modifier le Règlement graphique en supprimant ou agrandissant des Emplacements Réservés, en protégeant des boisements et arbres existants, etc.

L'autorité compétente en matière de PLU est MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR. Des informations peuvent être demandées auprès de Mme AYMARD (04 75 00 26 15) chargée de mission planification à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

L'enquête publique se déroulera à compter du mercredi 21 février à 15h30 jusqu'au samedi 9 mars 12h00, pendant une durée de 18 jours.

Madame Elodie GRASSOT, fonctionnaire publique territoriale, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête incluant notamment l'avis de l'Autorité Environnementale et de l'Agglomération ainsi que le registre d'enquête seront consultables par le public :

En papier et sur un poste informatique :

- À la Maison des Services Publics, à l'accueil du bâtiment au rez-de-chaussée, côté place de Provence, 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

En papier :

- En Mairie de MONTBOUCHER-SUR-JABRON, 45 Rue Fortuné Jacquier, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

En ligne sur les sites internet :

- De la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON : <https://montboucher-sur-jabron.fr/fr/> - rubrique « informations municipales » - « urbanisme » ;
- De MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, <https://www.montelimar-agglo.fr/> rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;
- De dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/5137> accessible via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, même rubrique qu'à l'alinéa précédent ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner et adresser ses observations et propositions :

- Directement sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la Maison des Services Publics, à l'accueil du bâtiment au rez-de-chaussée, côté place de Provence, ou à la Mairie de MONTBOUCHER-SUR-JABRON ;
- Sur le registre dématérialisé et sécurisé tenu à sa disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5137> accessible via le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;
- Par courriel à l'adresse e-mail associée : enquete-publique-5137@registre-dematerialise.fr - Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5137> et seront donc visibles par tous.
- Par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêtrice :

Madame la Commissaire enquêtrice - Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin, 26200 MONTÉLIMAR

A l'attention de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat

La commissaire enquêtrice recevra le public pour recueillir ses observations et propositions :

- À la Mairie de MONTBOUCHER-SUR-JABRON, 45 Rue Fortuné Jacquier, le :
 - mercredi 21 février 2024 de 15h30 à 18h00 ;
 - samedi 9 mars 2024 de 9h30 à 12h00.
- Au siège de l'Agglomération de MONTELMAR-AGGLOMERATION, bâtiment l'Occitan, Maison des Projets, au 2 rue du 45ème Régiment de Transmissions, à côté de l'Office du Tourisme, à MONTELMAR, le :
 - mercredi 6 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions à MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique :

- Sur le site de dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/5137> accessible via le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;
- A la Direction de l'Urbanisme de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION (ancienne Maison de l'Economie), 2 rue du 45ème Régiment de Transmission, 26200 MONTÉLIMAR ;
- Sur le site internet de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION : <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;
- A la Préfecture de la Drôme.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi N° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

A l'issue de la procédure, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération se prononcera par délibération sur la modification de droit commun n°1 de la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes consultées, de la population et de la commissaire enquêtrice.